



Désignation de représentants de la
CFVU à la Commission Césure

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 5 juillet 2016

Délibération 2016/07/CFVU-51

- Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1*
Vu l'article 14 de l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et des modalités conduisant à la délivrance du diplôme national du doctorat
Vu la circulaire ministérielle 2015-122 en date du 22 juillet 2015
Vu les statuts de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier, notamment son article 11
Vu la délibération 2016/07/CFVU-43 en date du 1^{er} juillet 2016 portant adoption de la procédure de mise en œuvre de la période de césure à l'UPS

Après en avoir délibéré, sont désignés au titre de représentants de la CFVU à la commission césure de l'UPS :

- Mme Claudine PEYRE (enseignante)
- Mr Richard GUILLET (enseignant)
- Mme Aurélie SANSOU (usager)
- Mme Maryse ROSSI (usager)

Toulouse le 30 septembre 2016
Le Président


Le Professeur Jean-Pierre VINEL

Nombre de membres : 40
Nombre de membres présents ou représentés : 19

Nombre de voix favorables : 19
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0
Nombre de votes blancs : 0